

## Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la ligue d'aéromodélisme Hauts de France

L'an deux mille seize, le 06 novembre *et neuf heures*], les membres affiliés à la fédération française d'aéromodélisme (FFAM) relevant des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie se sont réunis en assemblée générale à 199 avenue Paul Bert (salle De Bee au centre Agora) à Lys les Lannoy (59390) sur convocation du président de la FFAM par lettre datée du 28 septembre 2016 en vue de constituer la ligue d'aéromodélisme Hauts de France.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant disposant de voix.

Monsieur Jean-Paul Perret désigné par le président de la FFAM, a présidé la séance.

Le président de séance a constaté que *cinquante* associations affiliées étaient présentes ou représentées correspondant à un total de quatre-vingt-onze voix. Il déclarait ainsi que l'assemblée générale, régulièrement constituée, pouvait valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise toutefois sans condition de quorum.

Chaque participant à l'assemblée générale disposant d'un droit de vote s'est vu remettre un dossier comprenant les documents suivants :

- Projet de fusion et documents annexes.
- Projet de statuts de la ligue d'aéromodélisme.
- Budget prévisionnel 2017 de la ligue d'aéromodélisme.
- Bulletins de vote pour les élections du délégué départemental, des membres du comité directeur et du président.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du projet de fusion et de l'évaluation des apports réalisés au titre de la fusion.
- Adoption des statuts de la ligue d'aéromodélisme.
- Fixation du montant de la cotisation annuelle de membre adhérent pour l'année 2017.
- Vote du budget prévisionnel de la ligue d'aéromodélisme pour l'année 2017.
- Election des délégués départementaux pour les CDAM participant à la fusion, du comité directeur et du président de la ligue d'aéromodélisme.
- Nomination des vérificateurs aux comptes.

Le président de séance a proposé que l'adoption des résolutions soumises à l'assemblée générale soient votées à main levée sauf demande contraire d'au moins un participant disposant d'un droit de vote. Toutes les résolutions ont été votées à main levée.

Le président de séance a présenté les points saillants relatifs à la fusion.

Les débats ont été ouverts à chaque fois que nécessaire sur chaque thème porté à l'ordre du jour ; il a été donné réponse en séance aux questions posées.

RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE DU [06/11/2016]	RESULTAT DU VOTE
<p><b>Première résolution</b></p> <p>L'assemblée générale approuve le projet de fusion relatif à la constitution de la ligue d'aéromodélisme Hauts de France.</p> <p>La fusion concerne : les CRAM de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais ainsi que les CDAM de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.</p>	<i>l'unanimité</i>
<p><b>Deuxième résolution</b></p> <p>L'assemblée générale approuve l'évaluation des apports réalisés au titre de la fusion.</p>	<i>l'unanimité</i>

<p><b>Troisième résolution</b></p> <p>L'assemblée générale adopte les statuts de la ligue d'aéromodélisme tels qu'ils lui ont été présentés.</p> <p>L'assemblée générale acte que la FFAM pourra procéder à des éventuels ajustements de ces statuts qui pourraient notamment être demandés par l'administration.</p>	<p><i>l'unanimité</i></p>
<p><b>Quatrième résolution</b></p> <p>En application de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale fixe le montant de cotisation annuelle de membre adhérent 10€ la 1<sup>ère</sup> année et 20€ les années suivantes pour les années 2017 et 2018.</p>	<p><i>l'unanimité</i></p>
<p><b>Cinquième résolution</b></p> <p><del>En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget prévisionnel 2017 de la ligue d'aéromodélisme, vote le dit budget.</del></p>	<p><i>Reportée AG 2017</i></p>
<p><b>Sixième résolution</b></p> <p>En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale nomme Pierre DUBOIS et Philippe QUOY vérificateurs aux comptes de la ligue d'aéromodélisme.</p>	<p><i>l'unanimité</i></p>

(\*) *Mention d'une adoption à l'unanimité ou à la majorité absolue des suffrages exprimés (abstentions, votes blancs ou nuls exclus). Dans le cas d'une adoption à la majorité, détailler le nombre de voix pour, contre, d'abstentions, de bulletins blancs/nuls.*

### **Elections**

Sont déclarées régulièrement élues les personnes ci-après.

#### **1- Délégué départemental (membres de droit du comité directeur) et, le cas échéant, d'adjoint au délégué départemental**

- Délégué départemental de l'Aisne : M Bernard LITTIERE né le 07/07/1949 à Soissons 02, demeurant 30 l'amandier POMMIERS 02200
- Délégué départemental de l'Oise : M Laurent GOSSET né le 12/10/1963 à FRIVILLE-ESCARDOTIN 80, demeurant 12 place de la gare CREVECOUEUR 60360
- Délégué départemental de la Somme : M Richard NADAUD né le 25/10/1947 à ASMIERE sur SEINE 92, demeurant 10 rue Jules VERNES RIVERY 80136

#### **2 – Autres membres du comité directeur**

- Médecin inscrit à l'ordre des médecins : M. Bernard DEFER né le 06/04/1946 à LA LOUVIER HAINAULT BELGIQUE, demeurant 5 avenue de la faisanderie 1332 GENVOL BELGIQUE avec 81 voix.
- Jeune âgé de moins de 26 ans : M. Sylvain QUOY né le 17/10/1997 à ROUBAIX 59, demeurant 30 allée de la Prairie LAMBERSART 59130 avec 87 voix.
- M<sup>me</sup> Sandrine DUSZKO née le 18/09/1966 à ARRAS 62, demeurant 22 A rue de la Melune 7783 LEBIZET BELGIQUE avec 89 voix.
- M Jacques CARREZ né le 26/01/1957 à CHAPPELLE d'ARMENTIERE 59, demeurant 1603 chemin mitoyen NIEPPE 59850 avec 79 voix.
- M Patrick FLEURQUIN né le 04/11/1953 à SOMAIN 59, demeurant 25 rue des Hortensias AGNY 62217 avec 57 voix.
- M Jean Pierre DUBOIS né le 21/09/1946 à LENS 62, demeurant 7 rue Giovanni Bellini LIEVIN 62800 avec 87 voix.
- M André HOUEL né le 02/10/1952 à Lille 59, demeurant 2 allée des Saules Lys Lez Lannoy 59390 avec 90 voix.



Après s'être réuni, le comité directeur a proposé à l'assemblée générale M. André HOUEL au poste de président de la ligue d'aéromodélisme *des Hauts de France*. L'assemblée générale a alors procédé au vote du président. Le résultat du vote a été le suivant :

- 91 oui
- 00 non
- 00 abstentions
- 00 bulletins blancs
- 00 bulletins nuls


L'assemblée générale a alors considéré M. André HOUEL régulièrement élu comme président de la ligue d'aéromodélisme des Hauts de France à la majorité absolue des suffrages exprimés (abstentions, votes blancs ou nuls exclus).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à *12heurs 15*.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 07 novembre 2016`

Monsieur HOUEL André.  
Secrétaire de séance



M. PERRET Jean Paul  
Président de séance

